



MAIRIE de KOESTLACH

1 rue des Romains

68480 KOESTLACH

Tél : 03 89 40 41 06

mairiedekoestlach@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie au Public :

- Mardi de 15 heures à 20 heures
- Vendredi de 9 heures à 11 heures 30

COMMUNE DE KOESTLACH
Arrondissement d'Altkirch

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE du 16 mai 2022 à 20 heures**

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

M. André LEHMES, Maire et Président

Les membres du Conseil Municipal :

Mme Anne-Marie MOSER, MM. Frédéric METZGER et Lionel SCHWEITZER, Adjointes au Maire

MM. Thierry CAPELLE, Christian FOLTZER, Fabien HEMMERLIN, Pierre HUBLER, Christian MESSMER, Joseph MULLER, Frédéric ORTSCHIED, Mmes Mireille BERBETT et Myriam METZGER

Absents excusés : MM. Franck SCHWEITZER et Fabien FROEHLI (procuration à M. André LEHMES)

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 25/03/2022

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal et est approuvé à l'unanimité.

2. Adhésion à la mission mutualisée RGPD pour la période 2022-2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 ») Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

3. Organisation de la Journée Citoyenne du 21 mai 2022

Un travail de préparation a déjà été réalisé : participants, liste des chantiers, responsable, matériels nécessaires, intendance.

Pour cette 5^e édition, l'objectif reste le même, réunir les habitants du village autour de petits travaux d'embellissement du village.

4. Divers

a- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes SUNDGAU en date du 28 avril 2022, le PLUi du Jura Alsacien a été prescrit. Cette délibération marque donc l'ouverture officielle de la procédure d'urbanisme. Cette délibération est affichée au siège de la CCS à Altkirch et dans chacune des mairies concernées.

b- Maison sise au 3 rue des Romains

Une demande de démolition avait été établie en date du 04/03/2022, au nom de la Commune de Koestlach pour la maison du 3 rue des Romains. Ce permis de démolir a été refusé, l'Architecte des Bâtiments de France ayant signifié un avis conforme défavorable en date du 05/05/2022 au motif d'une atteinte à la cohérence du tissu urbain dans le centre ancien de Koestlach (effet de dent creuse) et de l'état sanitaire de cette ancienne ferme-bloc qui devrait être conservée et faire l'objet d'une réhabilitation. Monsieur le Maire informe les conseillers présents qu'une réunion avec l'ADAUHR, pour conseils et assistance sur l'élaboration d'un projet d'aménagement global de cet espace, aura lieu le 31 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE



Les bruits de voisinage

Le bruit excessif constitue une nuisance qui porte atteinte à l'environnement et à la qualité de vie de la population. Sont considérés comme des bruits de voisinage les bruits domestiques, les bruits des activités professionnelles et les bruits de chantier. Aucun arrêté municipal ne régleme le bruit pour Koestlach. Néanmoins, il est fortement recommandé de respecter les horaires suivants : de 8h à 12h et de 13h30 à 20h du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 19h le samedi. Pas d'utilisation les dimanches et les jours fériés.

Villa Symphorine Résidence Services Seniors à Waldighoffen, Un chez-soi confortable et rassurant _15 appartements neufs, spacieux et lumineux de 45 à 78m2 offrent un cadre de vie confortable et paisible dans une ambiance familiale et conviviale.

Sur place, la maîtresse de maison s'assure de la sécurité et du bien-être des résidents.

Pour tout renseignement : contact@lecollectifsymphorine.fr 06 48 82 53 02.



Horaires d'ouverture	
Lundi	8h-12h 13h-16h
Mardi	9h-12h 14h-17h
Mercredi	8h-12h
Jeudi	9h-12h
Vendredi	13h-17h
Samedi	Fermé
Dimanche	Fermé

INFORMATIONS PRATIQUES
03 67 24 68 04
GRATUIT ET OUVERT 7 JOURS
MÉTROPOLITAIN

Maison France Services L'Espace Robelin de Ferrette accueille désormais une Maison France Services.

L'Espace Robelin est situé au 5 rue du colonel Robelin à Ferrette. Deux conseillères sont là pour vous accompagner dans vos **démarches administratives et en ligne** et vous donner des conseils et des informations. Un agent France Service peut, par exemple, vous aider pour déclarer vos revenus, établir votre permis de conduire, faire votre pré-demande de carte nationale d'identité, demander une aide (allocation logement, RSA), préparer votre retraite, etc... Un **ordinateur** et des outils informatiques (dont une imprimante) y sont mis **à votre disposition**.

Vous pouvez joindre ce guichet au 03.67.24.68.04 ou par courriel franceservice68090@gmail.com



On vous accueille !

PROCHE DE VOUS. PROCHE DE CHEZ VOUS



Attention Canicule ! Information sur les risques liés aux fortes chaleurs et à la **canicule** 2022. Protégez-vous avant les premiers effets. Buvez de l'eau et restez au frais, évitez l'alcool, mangez en quantité suffisante, fermez les volets et fenêtres le jour et aérez la nuit, mouillez-vous le corps, donnez et prenez des nouvelles de vos proches.

En cas de malaise, appelez le 15



Cimetière il est rappelé que l'enceinte de l'église et le cimetière sont interdits aux vélos, et plus particulièrement l'escalier et le mur. Par respect pour les lieux et pour la sécurité de tous, merci d'appliquer et de faire appliquer cette consigne.



Vente de Bois : il reste 3 lots de fonds de coupes et du Bois en BIL disponibles à la vente. S'adresser en mairie pour tout renseignement.